

Vu
vire le 30/12

Port : 06.08.47.29.63

Clause de réserve de propriété: En application de la loi du 12 mai 1980, relative aux clauses de réserve de propriété, il est convenu que les animaux resteront la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement intégral du prix.

Règlement: Pas d'escompte autorisé. Tout retard de paiement entraînera des pénalités égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal.